

Madame, Monsieur,

Les maires ont l'obligation de par la loi de convoquer leurs conseils municipaux d'installation dans les 3 jours qui suivent les 5 jours francs après les élections municipales.

Dans le contexte particulier de confinement impératif dû à l'épidémie de coronavirus, j'avais posé la question à plusieurs reprises aux services de l'état car il me semblait complètement incohérent et paradoxal de devoir réunir notre conseil municipal ce vendredi.

Devant l'impossibilité de déroger à la règle, j'avais décidé d'annoncer demain matin que j'annulais cette convocation dans le seul souci de ne pas mettre en jeu la santé de mes conseillers municipaux et de leurs proches.

Nous venons d'apprendre qu'Edouard Philippe a annoncé le report des réunions des conseils municipaux élus au premier tour à la mi-mai au moins. Je ne peux que me réjouir de la sagesse de cette décision. Le conseil municipal sortant est toujours en place jusqu'à la mi-mai.